

Cachet de l'établissement :

N° établissement : 089

DÉCLARATION D'ACCIDENTS SCOLAIRES – ÉLÈVES 1^{er} degré

(À transmettre à l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription) sous 48h.

Conserver une copie dans l'école

Identité de la victime (en lettres capitales)	
Nom :	
Prénom(s) :	
Date de naissance :	
Classe :	

Nom, prénom et adresse des parents ou responsable légal :

--

Profession des parents :

--

Les parents ou responsables légaux ont-ils un régime d'assurance sociale ? OUI NON

Si oui, préciser le numéro d'assuré et le régime :

--

Assurance de l'élève (numéro, raison sociale et adresse de la compagnie) :

--

Informations sur l'accident :

- Lieu (salle de classe, cour, rue, ...)

--

- Date et heure de l'accident :

--

- Moment de l'accident (entrée, sortie, classe, récréation, trajet) :

--

- Nature de l'accident :

--

Dommages corporels constatés

OUI NON

PJ: Certificat Médical ou hospitalier (avec précisions sur les dommages corporels)

OUI NON

Compte rendu de l'agent spécifiant avec précision les causes et circonstances de l'accident

--

Un accident ne doit être signalé que s'il entraîne au minimum une consultation médicale ou hospitalière. Si le certificat ne peut être joint au moment de la déclaration l'école doit le réclamer aux parents.

I - Rapport de l'enseignant de service

Nom et qualité de l'enseignant chargé de la surveillance :

Possède-t-il une assurance en responsabilité civile ? OUI NON

Si oui, préciser auprès de quelle compagnie :

1 - Sur le positionnement de l'enseignant

L'enseignant a-t-il vu l'accident se produire ? OUI NON

L'enseignant exerçait-il une surveillance effective ? OUI NON

Si non, que faisait-il ?

Pouvait-il anticiper l'accident ? OUI NON

2 – Sur la victime :

La victime pratiquait-elle un exercice autorisé ? OUI NON

A-t-elle été soignée immédiatement ? OUI NON

Par qui et Où (école, hôpital, médecin généraliste, ...) ?

La famille a-t-elle été prévenue ? OUI NON

Par qui ?

3 – Sur les causes de l'accident :

L'accident est-il imputable à un état défectueux du terrain, des installations mobilières ? OUI NON

Un procès-verbal de gendarmerie ou de police a-t-il été établi ? OUI NON

L'accident a-t-il été causé par un tiers ? OUI NON

Nom, prénom, âge et classe ou Nom, prénom, adresse et profession :

L'auteur de l'accident est-il couvert par une assurance responsabilité civile ? OUI NON

Si oui, préciser la raison sociale et adresse de la compagnie d'assurance :

Croquis à dresser ci-après indiquant :

La disposition générale des lieux (préciser l'échelle) ; Le lieu de l'accident ; La place de l'enseignant, (une flèche indiquant la direction du regard), de la victime, des témoins, et éventuellement, l'auteur de l'accident.

Fait à , le

Signature de l'enseignant de service, auteur du rapport ci-dessus

Témoignages

Peut être témoin quiconque a vu l'accident se produire, à l'exception du professeur chargé de la surveillance. Les témoignages doivent être rédigés, écrits et signés par les témoins eux-mêmes (1). En l'absence de témoin, l'auteur des faits peut apporter son témoignage.

Les dépositions doivent contenir au moins les précisions suivantes :

- Jour, heure, lieu de l'accident
- Au moment de l'accident que faisaient le professeur, la victime, les témoins ?
- Où était le professeur ?
- Qu'a-t-il fait après l'accident ?

1^{er} témoin : NOM :	<input type="text"/>	PRENOM(S) :	<input type="text"/>	Age :	<input type="text"/>
Adresse : <input type="text"/>					
Déposition :					
<input type="text"/>					
Signature :					
<input type="text"/>					

2nd témoin : NOM :	<input type="text"/>	PRENOM(S) :	<input type="text"/>	Age :	<input type="text"/>
Adresse : <input type="text"/>					
Déposition :					
<input type="text"/>					
Signature :					
<input type="text"/>					

Autre témoignage (ex : auteur,...) :					
<input type="text"/>					
Signature :					
<input type="text"/>					

(1) Plusieurs témoignages identiques dans les termes sont nécessairement suspects et de faible valeur.

II - Rapport du directeur

En application de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, la déclaration d'accident est communicable de plein droit aux parents de l'élève victime sauf les nom, prénom et coordonnées des parents de l'enfant auteur. Les témoignages qui désignent un ou plusieurs enfants ne sont transmissibles qu'aux parents de l'enfant auteur sous réserve d'occulter l'identité des témoins.

Conclusions de l'enquête menée par le directeur d'école, (résumé des causes et circonstances de l'accident, présence et prise en charge par le personnel en service, intervenants extérieurs - parents-pompiers..., suites occasionnées...)

À le

Le (la) directeur (trice),

III – Conclusion et Visa de l'Inspecteur (trice) de l'éducation nationale de circonscription

(Préciser clairement si la responsabilité de l'enseignant est engagée ou non).

Conclusions :

À le

L'Inspecteur (trice) de l'éducation nationale de circonscription

IV. Conclusion de l'inspecteur d'académie, Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne

Conclusions :

À le

,L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne

Jean-Baptiste LEPETZ